



FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION

**RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES**

MAIRIE

N° d'appel d'urgence (état civil)

le samedi matin de 9h30 à 12h :

06.77.67.37.85

SERVICES DE GARDE

Médecins de garde :

EN CAS D'URGENCE

APPELEZ LE 15 !



Pharmacies :

Du 22 au 28 février :

THEBAUT ó 4, rue Col. De Soyser ó
Plouénan

☎ 02.98.69.51.16.

Du 29 février au 6 mars :

CACOT ó 4, rue Armorique ó Cléder

☎ 02.98.69.42.47.

ETAT CIVIL

Naissance :

Maëlle PERRENOT, née le 1^{er} février,
fille de Stéphane et d'Élodie, 136,
impasse de Kervéal.

Noémie PETIT, née le 8 février, fille de
Pascal et de Delphine, 113, impasse Mer
et Soleil.

CONSEIL MUNICIPAL

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le
6 mars 2008 à 20h30 en mairie.

Sont entre autres inscrites à l'ordre du jour
les questions suivantes :

- Compte administratif et de gestion de la commune ó exercice 2007
- Compte administratif de la commune : affectation des résultats 2007
- Compte administratif et de gestion du camping ó exercice 2007
- Compte administratif du camping : affectation des résultats 2007
- Compte administratif et de gestion du lotissement communal « Mer et Soleil » - exercice 2007
- Taux d'imposition 2008
- Taxe Locale d'Équipement

- Budget primitif 2008 du camping
- Contrat d'association avec l'école Notre Dame de Lourdes
- Inventaire communal au 31.12.2007
- Délibération fixant les ratios « promus-promouvables » d'avancement de grade pour la collectivité à partir de 2008
- Contrats d'assurance des risques statutaires
- Contrat de suivi et de mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels
- Acquisition de matériel informatique
- Délibération pour autoriser le Maire à négocier l'acquisition du bien cadastré section AE n°79
- Questions diverses.

AFFAIRES SOCIALES

DONS D'ORGANES ET DE GREFFES



Une réunion d'information publique sur les dons d'organes et de greffes, aura lieu le jeudi 28 février 2008 à 20h30 à la salle Michel Colomb, Place du Kreisker à St Pol de Léon.

Cette soirée, organisée par les délégués MSA du canton de St Pol de Léon, est ouverte à tous et gratuite.

Elle sera animée par Madame Virginie ALLAIN-MOALIC, docteur en biologie et vice-présidente de l'ADOT 29 (Association dons d'organes).

**PRESENCE VERTE
VOTRE SERVICE DE
TELEASSISTANCE**



Qu'est ce que c'est ?

Présence Verte est un service de téléassistance des personnes, c'est-à-dire un

Fiable et efficace, ce système simple d'utilisation est composé :

- D'un transmetteur téléphonique qui sert à dialoguer avec la centrale d'écoute sans décrocher le téléphone,
- D'une télécommande que l'on porte, soit en médaillon, soit au poignet grâce à un bracelet qui sert à déclencher le transmetteur à distance.

La centrale d'écoute est composée d'une équipe de professionnels qui analyse l'appel et fait intervenir le réseau de solidarité désigné par l'abonné lors de la signature du contrat : 2 personnes au minimum et 4 personnes au maximum. Il s'agit de membres de la famille, d'amis ou de toute autre personne en qui vous avez confiance et à qui vous avez remis la clef de votre domicile afin qu'ils puissent vous secourir en cas de besoin. Les coordonnées de votre médecin traitant seront également enregistrées dans votre dossier.

Quelques minutes après votre signal d'appel, la centrale d'écoute rappelle à votre domicile afin de s'assurer que le membre de votre réseau de solidarité est bien arrivé et que vous avez effectivement été secouru.

Que faut-il prévoir pour l'installation d'un appareil ?

- Une prise de téléphone et une prise de courant proches l'une de l'autre.
- La liste des personnes à prévenir (Réseau de solidarité) constituée de 2 à 4 personnes.
- Les coordonnées du médecin traitant.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le prélèvement automatique.

Tarifs 2008

(réservés aux nouveaux abonnés depuis le 01/01/08)

Frais d'installation et de mise en service :

49,00 euros

Tarifs mensuels (Location + abonnement + maintenance) :

26,90 euros offre promotionnelle pendant 6 mois

28,90 euros tarifs hors promotion

Frais de révision à la résiliation :

25.00 euros

Pour tout renseignement vous pouvez

**ELECTIONS MUNICIPALES
9 ET 16 MARS 2008**



VOTE PAR PROCURATION

Textes de référence :

- Code électoral : partie législative Article L71 à L77
- Code électoral : partie réglementaire Articles R72 à R80

PRINCIPE

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. L'électeur choisi (le mandataire) doit, pour voter à sa place :

- Etre inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote.
- Ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger (dans ce cas, le mandataire peut recevoir deux procurations, l'une établie en France et l'autre établie à l'étranger, ou deux procurations établies à l'étranger).

CONDITIONS A REMPLIR

Les motifs pour lesquels le vote par procuration sont les suivants :

- Des obligations professionnelles empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- L'état de santé, un handicap, ou l'assistance à une personne malade ou infirme.
- Le suivi d'une formation empêchant le mandant de se rendre dans son bureau de vote le jour du scrutin.
- Des vacances.
- L'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de la résidence.

CAS DES DETENUS

Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale, peuvent également voter par procuration.

ETABLISSEMENT DE LA PROCURATION

Lieux d'établissement

Le mandant doit se présenter en personne :

- Au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail.
- Au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail. Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'ambassade ou au consulat de France.

Coût

Gratuit.

Pièces à fournir

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité,

passport, permis de conduire). Lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Depuis décembre 2003, il n'est plus demandé d'autres pièces justificatives.

Cas particulier

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande écrite, un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

Délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Durée de validité

En principe, la procuration est valide pour une seule élection ou plusieurs élections si celles-ci se déroulent le même jour (1^{er} ou 2nd tour ou les deux). La procuration peut aussi être établie pour une durée maximale d'un an à compter de sa date d'établissement. Rien n'interdit au mandant de faire établir sa procuration pour une durée plus courte. Il doit alors indiquer sur le formulaire la date de fin de validité de sa procuration et attester sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote. La procuration peut par exemple être établie pour 3 mois, 6 mois ou pour toute autre durée dans la limite d'un an. Pour les français résidant hors de France, il est possible de donner procuration pour un scrutin ou pour une durée maximale de 3 ans.

Résiliation

Une procuration peut être résiliée à tout moment selon la même procédure que celle de son établissement :

- Soit pour changer de mandataire.
- Soit pour voter directement (en justifiant de son identité, sous réserve que son mandataire ne se soit pas déjà présenté).

Il est fortement recommandé d'informer le mandataire de ce changement, pour éviter toute complication.

DEROULEMENT DU VOTE

Il revient au mandant d'avertir son mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant, muni d'une pièce justifiant de son identité, et vote au nom du mandant.

AFFAIRES SCOLAIRES

APEL

**ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES
ELECTION DU NOUVEAU BUREAU**

Les membres de l'A.P.E.L. se sont réunis le 16 janvier pour élire leur nouveau bureau : Philippe LE COZ a cédé sa place de président à Isabelle QUERE dont le poste de trésorière a été repris par Claudie APPRIOU. Laetitia GUIADER conserve quant à elle son poste de secrétaire.

COLLEGE SAINTE URSULE

Le collège de Sainte Ursule de Saint Pol de Léon organisera une journée « portes ouvertes » le samedi 8 mars de 9h30 à 12h et de 14h à 17h. A cette occasion, les professeurs vous feront découvrir les projets pédagogiques et les lieux de vie.

FORMATIONS Bafa

Le GAPAS organise un stage de formation générale Bafa :

- Du 15 au 22 juillet 2008 à l'école St Joseph de Concarneau
- Du 25 octobre au 1^{er} novembre 2008 à la Maison Familiale de Landivisiau.

Pour tous renseignements :

GAPAS

2, rue Père Ricard, BP 23117
29231 BREST Cedex 3

☎ 02.98.05.23.88.

GAPAS

Centre de Menez Veil
29780 PLOUHINEC

☎ 02.98.70.75.00.

AVIS

ATTENTION DEMARCHAGE

Il a été signalé que des démarcheurs se présentent à domicile afin de proposer des appareils médicaux couteux, soulageant d'après leurs dires, les rhumatismes et autres affections. Monsieur le maire précise que ces personnes ne sont pas mandatées par la mairie. Il vous est donc recommandé de faire preuve de vigilance.

PETITES ANNONCES

MAISON A LOUER

Particulier loue maison au n°627 de la rue de Sieck à partir du 1^{er} avril : 2 chambres, cuisine aménagée, salon, jardin, garage, parking, 50m des plages.

Tarif : 520p / mois

☎ 02.98.29.78.00. ☎ 06.78.15.99.90.

PERDU VESTE

Perdu au Corps des Gardes, une veste en laine multicolore.

☎ 02.98.29.76.79

ENLEVEMENT D'ÉPAVES

Enlèvements gratuits d'épaves et carcasses de voitures, machines agricoles, ferrailles et tous métaux au 06.60.09.72.77.